38è ANNEE



Dimanche 5 Dhou El Kaada 1419

correspondant au 21 février 1999

قرادات وآراء، مقرّرات، مناسبر، إعلانات وبالاغات

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT  Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
,	1 An	1 An	7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER Télex: 65 180 IMPOF DZ
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises): BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés,

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions: 60,00 dinars la ligne.

## SOMMAIRE

# DECRETS

Décret présidentiel n° 99-49 du 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999 autorisant la participation de l'Algérie au capital de la société arabe d'investissement
Décret présidentiel n° 99-50 du 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.
Décret présidentiel n° 99-51 du 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports
Décret présidentiel n° 99-52 du 2 Dhou El Kaada 1419 correspondant au 18 février 1999 portant virement de crédits au sein du budget de l'Etat
Décret présidentiel n° 99-53 du 2 Dhou El Kaada 1419 correspondant au 18 février 1999 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du wali de la wilaya de Mascara
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de cabinet du Chef du Gouvernement
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'intérieur des collectivités locales et de l'environnement
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la direction générale des transmissions nationales
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du délégué à la sécurité à la wilaya de Relizane
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à la direction générale de la protection civile
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de la réglementation et des affaires générales à la wilaya de Biskra
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration locale à la wilaya de Mostaganem
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur des synthèses macro-économiques et financières au ministère des finances
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection des services comptables au ministère des finances
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur d'études chargé de la communication et des relations publiques à la direction générale des douanes au ministère des finances.
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration des moyens à la direction générale des impôts au ministère des finances

## SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur régional des impôts à Alger
Décrets exécutifs du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts aux wilayas
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études au ministère de l'énergie et des mines
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur des finances et des moyens à la direction générale de la formation professionnelle
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de la planification et de la coopération à la direction générale de la formation professionnelle
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du délégué à l'emploi des jeunes à la wilaya d'El Tarf
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de l'action sociale à la wilaya de Tamenghasset
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur général de la caisse nationale de mutualité agricole
Décrets exécutifs du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des postes et télécommunications
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de la planification et de la coopération au ministère de l'habitat
Décrets exécutifs du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions de directeurs généraux des offices de promotion et de gestion immobilière
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la jeunesse et des sports
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de la culture à la wilaya d'Oran
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un chef de division au ministère chargé des relations avec le parlement
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 portant nomination du directeur de cabinet du chef du Gouvernement
Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 portant nomination du directeur de l'annexe régionale de l'office national des statistiques à Constantine
Décret exécutif du 5 Moharram 1419 correspondant au 2 mai 1998 portant nomination d'un inspecteur au ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle (rectificatif)
Décrets exécutifs du 2 Rabie Ethani 1419 correspondant au 26 juillet 1998 portant nomination de sous-directeurs au ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle (rectificatif)

### ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du 20 Ramadhan 1419 correspondant au 7 janvier 1999 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique pour l'année 1999......

12

### DECRETS

Décret présidentiel n° 99-49 du 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999 autorisant la participation de l'Algérie au capital de la société arabe d'investissement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (3° et 6°) et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 82-14 du 30 décembre 1982 portant loi de finances pour 1983, notamment son article 26;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances, notamment ses articles 27, 28, 48 à 50, 67 et 68;

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique;

Vu la loi n° 98-12 du 13 Ramadhan 1419 correspondant au 31 décembre 1998 portant loi de finances pour 1999;

Vu le décret présidentiel n° 98-334 du 5 Rajab 1419 correspondant au 26 octobre 1998 portant ratification par l'Algérie de l'adhésion à la société arabe d'investissement;

Vu le contrat du 16 juillet 1974, modifié et complété, portant création de la société arabe d'investissement ainsi que ses statuts;

Vu la décision du 3 Safar 1418 correspondant au 8 juin 1997 de l'assemblée générale extraordinaire de la société arabe d'investissement relative à l'adhésion de l'Algérie à la société;

#### Décrète :

Article 1er. — Est autorisée la participation de l'Algérie au capital de la société arabe d'investissement.

- Art. 2. Le versement de la participation de la République algérienne démocratique et populaire sera opéré sur les fonds du Trésor.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999.

Liamine ZEROUAL.

Décret présidentiel n° 99-50 du 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa ler);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 98-12 du 13 Ramadhan 1419 correspondant au 31 décembre 1998 portant loi de finances pour 1999;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1419 correspondant au 12 janvier 1999, portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1999, au budget des charges communes;

Vu le décret présidentiel n° 99-05 du 25 Ramadhan 1419 correspondant au 12 janvier 1999 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1999, au ministre des affaires étrangères;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé sur 1999, un crédit de dix millions sept cent dix mille dinars (10.710.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

- Art. 2. Il est ouvert sur 1999, un crédit de dix millions sept cent dix mille dinars (10.710.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et au chapitre n° 42-03 "Coopération internationale".
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999.

Liamine ZEROUAL.

Décret présidentiel n° 99-51 du 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa ler);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois des finances;

Vu la loi n° 98-12 du 13 Ramadhan 1419 correspondant au 31 décembre 1998, portant loi de finances pour 1999;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1419 correspondant au 12 janvier 1999 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1999, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 99-28 du 25 Ramadhan 1419 correspondant au 12 janvier 1999 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1999, au ministre de la jeunesse et des sports ;

#### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1999, un crédit de douze millions neuf cent soixante huit mille dinars (12.968.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

- Art. 2. Il est ouvert sur 1999, un crédit de douze millions neuf cent soixante huit mille dinars (12.968.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports et au chapitre n° 37-01 : Intitulé : "Administration centrale Conférences et séminaires".
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Chaoual 1419 correspondant au 16 février 1999.

Liamine ZEROUAL.

Décret présidentiel n° 99-52 du 2 Dhou El Kaada 1419 correspondant au 18 février 1999 portant virement de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa ler) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 98-12 du 13 Ramadhan 1419 correspondant au 31 décembre 1998 portant loi de finances pour 1999;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1419 correspondant au 12 janvier 1999 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1999, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 99-18 du 25 Ramadhan 1419 correspondant au 12 janvier 1999 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1999, au ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé sur 1999, un crédit de trente deux millions cent trente mille dinars (32.130.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle, Section III: "Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle" et aux chapitres énumérés à l'Etat annexé au présent décret.

- Art. 2. Il est ouvert sur 1999, un crédit de trente deux millions cent trente mille dinars (32.130.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles Provision groupée".
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Dhou El Kaada 1419 correspondant au 18 février 1999.

Liamine ZEROUAL.

#### ETAT ANNEXE

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
	SECTION III SECRETARIAT D'ETAT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-07	Subvention à l'institut national de formation en hydraulique de M'Sila	14.875.000
36-08	Subvention à l'institut national de formation de techniciens supérieurs des travaux publics de Mostaganem	17.255.000
	Total de la 6ème partie	32.130.000
	Total du titre III	32.130.000
	Total de la sous-section I	32.130.000
	Total de la section III	32.130.000
	Total des crédits annulés	32.130.000

Décret présidentiel n° 99-53 du 2 Dhou El Kaada 1419 correspondant au 18 février 1999 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 98-12 du 13 Ramadhan 1419 correspondant au 31 décembre 1998 portant loi de finances pour 1999;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1419 correspondant au 12 janvier 1999 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1999, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 99-15 du 25 Ramadhan 1419 correspondant au 12 janvier 1999 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1999, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé sur 1999, un crédit de soixante quatorze millions trois cent quatre vingt treize mille dinars (74.393.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

- Art. 2. Il est ouvert sur 1999, un crédit de soixante quatorze millions trois cent quatre vingt treize mille dinars (74.393.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Dhou El Kaada 1419 correspondant au 18 février 1999.

Liamine ZEROUAL.

#### **ETAT ANNEXE**

N <sup>OS</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITREIII	
	MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux universités	38.255.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	14.875.000
36-08	Subventions aux instituts et grandes écoles	21.263.000
	Total de la 6ème partie	74.393.000
	Total du titre III	74.393.000
	Total de la sous-section I	74.393.000
	Total de la section I	74.393.000
	Total des crédits ouverts	74.393.000

## DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du wali de la wilaya de Mascara.

Par décret présidentiel du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin, à compter du 4 janvier 1999, aux fonctions de wali de la wilaya de Mascara, exercées par M. Mostefa Kouadri Mostefai, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de cabinet du Chef du Gouvernement.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin, à compter du 4 janvier 1999, aux fonctions de directeur de cabinet du Chef du Gouvernement, exercées par M. Nasreddine Akkache, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de chef d'études à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements, exercées par M. Abderrahmane Daoud, appelé à exercer une autre fonction.

\_\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'état civil et de l'identité au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, exercées par M. Boualem Belkhiri.

\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la direction générale des transmissions nationales.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la réglementation et de la coordination à la direction générale des transmissions nationales, exercées par M. Redouane Akam, appelé à exercer une autre fonction.

\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du délégué à la sécurité à la wilaya de Relizane.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de délégué à la sécurité à la wilaya de Relizane, exercées par M. Hamza Senouci, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à la direction générale de la protection civile.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur à la direction générale de la protection civile, exercées par M. Abdellatif Benzine, admis à la retraite.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de la réglementation et des affaires générales à la wilaya de Biskra.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur de la réglementation et des affaires générales à la wilaya de Biskra, exercées par M. Benchohra Dahmas, appelé à exercer une autre fonction.

----**\***----

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration locale à la wilaya de Mostaganem.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration locale à la wilaya de Mostaganem, exercées par M. Abdelkader Sekrane, appelé à exercer une autre fonction.

\_\_\_\_**\***\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999,il est mis fin aux fonctions de chefs de daïras aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Salah Boussaïd, à la wilaya de Blida;
- Slimane Halzoun, à la wilaya de Boumerdès;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur des synthèses macro-économiques et financières au ministère des finances.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur des synthèses macro-économiques et financières au ministère des finances, exercées par M. Mohamed Tahar Bouhouche.

\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection des services comptables au ministère des finances.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur à l'inspection des services comptables au ministère des finances, exercées par M. Bouziane Mansoura, admis à la retraite.

\_\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur d'études chargé de la communication et des relations publiques à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études chargé de la communication et des relations publiques à la direction générale des douanes au ministère des finances, exercées par M. Farouk Belhebib, admis à la retraite.

\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration des moyens à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration des moyens à la direction générale des impôts au ministère des finances, exercées par M. Benothmane Remili, admis à la retraite.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur régional des impôts à Alger.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des impôts à Alger, exercées par M. Arab Ioualalen, admis à la retraite.

\_\_\_\_

Décrets exécutifs du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts aux wilayas.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin à compter du 1er juin 1995 aux fonctions de directeur des impôts à la wilaya d'El Oued, exercées par M. Hamdane Khaloua, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur des impôts à la wilaya de Tizi-Ouzou, exercées par M. Mustapha Chabour, admis à la retraite.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études au ministère de l'énergie et des mines.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin à compter du 31 décembre 1998 aux fonctions de directeur d'études au ministère de l'énergie et des mines, exercées par Melle. Farida Belgherbi, sur sa demande.

\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du financement de la recherche au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par M. Kamel Tabti, sur sa demande.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur des finances et des movens à la direction générale de la formation professionnelle.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur des finances et des moyens à la direction générale de la formation professionnelle, exercées par M. Akli Hamami, appelé à exercer une autre fonction.

\_\_\_\_

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de la planification et de la coopération à la direction générale de la formation professionnelle.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur de la planification et de la coopération à la direction générale de la formation professionnelle, exercées par M. Ahcène Bellahcène, appelé à exercer une autre fonction.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du délégué à l'emploi des jeunes à la wilaya d'El Tarf.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de délégué à l'emploi des jeunes à la wilaya d'El Tarf, exercées par M. Mohamed Salah Baroudi, appelé à exercer une autre fonction.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de l'action sociale à la wilaya de Tamenghasset.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'action sociale à la wilaya de Tamenghasset, exercées par M. Haoues Amrani.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur général de la caisse nationale de mutualité agricole.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur général de la caisse nationale de mutualité agricole, exercées par M. Brahim Yahia Chérif, admis à la retraite.

Décrets exécutifs du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 fin fonctions mettant aux sous-directeurs au ministère des postes et télécommunications.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la maintenance téléphonique au ministère des postes et télécommunications, exercées par M. Saad Zaïdi, pour suppression de structure.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des transports et des moyens généraux au ministère des postes et télécommunications, exercées par M. Mohamed Rachid Belkacem Atmani, admis à la retraite.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des postes et télécommunications, exercées par MM:

- Miloud Aouiz, sous-directeur des mandats de poste et de l'épargne;
- Mohamed Djellal, sous-directeur des études, des programmes et de l'action commerciale;

---<del>-</del>

admis à la retraite.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de la planification et de la coopération au ministère de l'habitat.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur de la planification et de la coopération au ministère de l'habitat, exercées par M. Mohamed Rabah, admis à la retraite.

Décrets exécutifs du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions de directeurs généraux des offices de promotion et de gestion immobilière.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin, à compter du 1er septembre 1997, aux fonctions de directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière d'Oum El Bouaghi, exercées par M. Larbi Kalkil, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin, à compter du 1er septembre 1997, aux fonctions de directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière de Mascara, exercées par M. Tayeb Bouadou, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur au ministère de la jeunesse et des sports, exercées par M. Noureddine Youb, admis à la retraite.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions du directeur de la culture à la wilaya d'Oran.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de directeur de la cultrure à la wilaya d'Oran, exercées par M. Nordine Malki.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 mettant fin aux fonctions d'un chef de division au ministère chargé des relations avec le parlement.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, il est mis fin aux fonctions de chef de division des questions orales et écrites au ministère chargé des relations avec le parlement, exercées par Mme. Ouiza Ferrani épouse Bachouche, appelée à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 portant nomination du directeur de cabinet du chef du Gouvernement.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, M. Mostéfa Kouadri Mostefai est nommé directeur de cabinet du Chef du Gouvernement, à compter du 4 janvier 1999.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 portant nomination du directeur de l'annexe régionale de l'office national des statistiques à Constantine.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999, M. Mustapha Ali Zeghlache est nommé directeur de l'annexe régionale de l'office national des statistiques à Constantine.

---**\***----

Décret exécutif du 5 Moharram 1419 correspondant au 2 mai 1998 portant nomination d'un inspecteur au ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle (rectificatif).

J.O n° 28 du 9 Moharram 1419 correspondant au 6 mai 1998

Page 12 - 2ème colonne - 3ème, 4ème, 5ème, 8ème et 9ème lignes.

Au lieu de : ... ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle....

Lire: ..... inspection générale des services de la formation professionnelle.

(Le reste sans changement).

Décrets exécutifs du 2 Rabie Ethani 1419 correspondant au 26 juillet 1998 portant nomination de sous-directeurs au ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle (rectificatif).

J.O n° 55 du 5 Rabie Ethani 1419 correspondant au 29 juillet 1998

Page 9 - 1ère colonne - 7ème ligne.

Au lieu de : .... M. Lalia Hamza ......

Lire: ..... Mme. Lalia Hamza.......

(Le reste sans changement).

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du 20 Ramadhan 1419 correspondant au 7 janvier 1999 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique pour l'année 1999.

Par arrêté du 20 Ramadhan 1419 correspondant au 7 janvier 1999, la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique pour l'année 1999, est fixée comme suit :

WILAYA	PRENOMS ET NOMS	GRADE OU FONCTION
ADRAR	Khelifa Hadjari Mohamed Malki Lahcen Titi Ali Chaham Aberrahmane Kina M'Hammed Boukana	Inspecteur principal Administrateur Agent d'administration Technicien supérieur Administrateur Technicien supérieur
CHLEF	Ali Ben Ghalia Abdelkader Tekline Maâmar Messar M'Hammed Chakour Leila Benaïria Abdelghlame Messous Ahmed Bouadel Madani Kouadri Hamid Moussaoui Maâmar Achachi Hadj Ghazala Abdelkader Hadj Miloud	Technicien supérieur Ingénieur Secrétaire d'administration Subdivisionnaire Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Subdivisionnaire adjoint Chef de service Administrateur Technicien supérieur Technicien supérieur Technicien supérieur Technicien supérieur
LAGHOUAT	Mohamed Bedrina Abdelkader Farssi Oum Habiba Belmecheri Mohamed Saïm Bachir Settet Kamel Benarfa Madani Bellakhdar Rachid Mellal Boulafaa Louassef	Ingénieur agronome Inspecteur principal des domaines Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Inspecteur principal des domaines Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
OUM EL BOUAGHI	Hacène Bouhali Mohamed Saïd Adnane Rachid Bouaziz Sami F arid Triki Mouloud Benabdi Djaafar Amara Karim Azeroual Yahia Khelfaoui Saïd Abdellaoui Abdellah Mayouf Messaoud Zaamta Saïd Dib	Technicien Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur d'application Ingénieur d'application Technicien supérieur Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur

WILAYA	PRENOMS ET NOMS	GRADE OU FONCTION
ATNA	Amor Bouzidi	Ingénieur d'Etat
	Cherif Gueddouar	Ingénieur
	Bachir Deradji	Ingénieur d'application
	Djemai Belhouchat	Ingénieur d'application
	Rachid Bennamor	Ingénieur d'application
	Bachir Zaïdi	Technicien
	Abdelouahab Boughrira	Architecte
	Djemoui Meguellati	Ingénieur d'application
	Ahmed Mehamli	Ingénieur
	Rachid Riahi	Technicien supérieur
	Amor Choufa	Technicien supérieur
	Smaïl Benmachich	Ingénieur d'Etat
	Hanafi Ghanem	Subdivisionnaire
	Malek Iraten	Ingénieur d'application
	Youcef Boudjemaâ	Technicien
	Ahmed Kheloufi	Ingénieur agronome
	Farid Saadaoui	Ingénieur
	Zoro Titouah	Technicien
SKRA	Rachid Bouzelzel	Subdivisionnaire
	Azzedinne Belakhal	Architecte
	Othmane Hamdi	Assistant administratif
	Mostafa Benghazala	Architecte
	Saïd Dadda	Architecte
	Rachid Gachtou	Ingénieur d'Etat
	Slimane Ababsa Mouaki	Assistant administratif principal
	Mohamed Zekhroufa	Administrateur
	Mohamed Salah Boudiaf	Technicien
	Nasreddine Aoubid	Technicien supérieur
	Salah Khelifa	Architecte
	Okba Khelil	Conseiller technique
ECHAR	Abderrahmane Lakhdari	Inspecteur principal
	Salah Hamou	Ingénieur d'Etat
	Miloud Lamari	Architecte
	Abdelouahab Benali	Technicien
	Faradji Benslimane	Technicien supérieur
	Maamar Benmlilk	Subdivisionnaire
	Abdelilah Benbrik	Technicien
	Tahar Hamouda	Technicien
	Abdelhalim Bessahra	Technicien
	Nouredine Aïssaoui	Technicien supérieur
	Mostéfa Chaanbi	Attaché communal
	Mohamed Zekraoui	Administrateur communal

WILAYA	PRENOMS ET NOMS	GRADE OU FONCTION
BLIDA	Samir Amrouche	Ingénieur d'application
	Mohamed Sedik Terranti	Ingénieur d'application
	Akli Ouksel	Ingénieur d'Etat
	Ali Dehilis	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Kefaifi	Ingénieur d'application
	Hakim Azrou Isghi	Ingénieur principal
	Saïd Touri	Ingénieur principal
	Djamel Mouissi	Ingénieur d'application
	Abdelhamid Mehnaoui	Ingénieur d'application
	Fouad Hamaidi	Ingénieur d'Etat
	Louiza Djouri	Ingénieur d'application
	Mohamed Ameziane Aït Mouhoub	Technicien supérieur
	And the second s	1 centinolen superious
UIRA	Boualem Badani	Inspecteur principal
	Nacer Akmouche	Ingénieur d'Etat
	Boukhalfa Taleb	Ingénieur d'Etat
	Kamel Mouhamedi	Technicien supérieur
	Mohamed Bradai	Ingénieur d'Etat
	Cherif Yacine Salem	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Bendou	Subdivisionnaire adjoint
	Mouloud Ichalalen	Subdivisionnaire adjoint
	Mahfoud Nouri	Ingénieur
	Mouloud Kacel	Subdivisionnaire adjoint
	Mohand Saïd Younsi	Subdivisionnaire adjoint
	Mohamed Saïd Daou	Subdivisionnaire adjoint
MENGHASSET	Ahmed Bellali	Administrateur
WILNGHASSLI	Abdelhamid Benbrahim	Technicien
	Mohamed Belbali	Conseiller technique
	Abdelkader Kaba	Ingénieur
	Mohamed Hamdani	Ingénieur
	Nadjem Bouiba	Administrateur
	Slimane Azi	
	Ahmed Abdessalami	Technicien Assistant administratif
	Slimane Babi	
	Abdellah Touhami	Technicien supérieur Assistant administratif
EBESSA	Noureddine Daas	Ingénieur d'Etat
	Ali Belkhiri	Ingénieur d'Etat
	Lamine Bourenane	Ingénieur
	Djamel Safi	Architecte
	Abdelmadjid Djaalali	Architecte
	Lyès Bouhara	Ingénieur d'application
	Lazhar Abassi	Ingénieur agronome
	Saïd Matrouh	Ingénieur agronome
	Nouar Maalem	Ingénieur agronome
	Zakaria Bouazza	Ingénieur d'application
	Laati Affoune	Technicien supérieur
	Belgacem Hafiane	Technicien

WILAYA	PRENOMS ET NOMS	GRADE OU FONCTION
LEMCEN	Mohamed Badaoui	Inspecteur des forêts
LEMCEN	Mohamed Messaoudi	Inspecteur adjoint
	Bouziane Rahmouni	Inspecteur adjoint
	Hafif Hemahmi	Ingénieur d'Etat
	Mourad Mahdad	Ingénieur d'application
	Kamel Kabacha	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Daoudi	Ingénieur d'Etat
	Benali Achour Aouel	Subdivisionnaire
	Mohamed Seghir Benramdane	Architecte
	Djillali Achour Aouel	Ingénieur d'application
	Amar Naamane	Ingénieur d'application
	Rachid Benmehdi	Technicien supérieur
	rateful Bellineral	Teelinieren superreur
TIADIT	Brahim Mostaine Boucetta	Chef de servive
TIARET	Abdelkader Meguini	Ingénieur en Chef
	Mokhtar Bouhaous	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Bouziane	Ingénieur d'Etat
	Hocine Lasbah	Ingénieur
	M'Hamed Aziz Bouakaz	Ingénieur
	Abdelkader Khouane	Inspecteur
	Khaled Arraria	Chef de service
	Nacéra Mostefaoui	Architecte
TIZIOUZOU	Lounès Meghlat	Architecte
	Idir Benmesbah	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Labreche	Ingénieur
	Rabah Louhi	Ingénieur d'application
	Slimane Saïdani	Ingénieur d'application
	Achour Alik	Ingénieur d'Etat
	Rachid Bouhinouni	Ingénieur d'application
	Rachid Hadni	Technicien supérieur
	Boudjemaâ Mezerket	Ingénieur d'Etat
	Belaïd Hattab	Subdivisionnaire
	Ali Boulil	Subdivisionnaire
	Mohamed Djelid	Ingénieur d'Etat
	Abdelkrim Tacin	Inspectory principal des demaines
GOUVERNORAT	Mustapha Mekarba	Inspecteur principal des domaines Inspecteur des domaines
DU GRAND-ALGER	<u> </u>	Technicien
	Djamel Ouguergouz Sadek Chami	Technicien
	Hassina S'baa	Ingénieur d'Etat
	Merzak Khoudja	Ingénieur d'Etat
	Habiba Ayad	Ingénieur d'Etat
	Nadji Kamel El Guendouz	Technicien supérieur
	Abdelkader Malek	Technicien
	Mourad Saal	Technicien
	Abdelhamid Brahna	Technicien supérieur
	Karim Hassini	Technicien supérieur

**GRADE OU FONCTION** PRENOMS ET NOMS WILAYA Ingénieur Abdelaziz Ben Boussaad **DJELFA** Ingénieur Abdelkader Khalfi Ingénieur Khirani Belkheri Mohamed Ben Zahia Technicien supérieur Belkacem Khadouri Ingénieur Ahmed Djaroub Ingénieur Mohamed Feitas Technicien supérieur Mohamed Aït Mesbah Ingénieur Tahar Saïd Ingénieur Bachir Retimi Administrateur Omar Mekkiou Sous-directeur JIJEL Mohamed Salah Lalem Ingénieur d'Etat Mobarek Guendouzi Ingénieur d'Etat Diaffar Bouridah Architecte Mohamed Laboudi Ingénieur d'application Ammar Birouche Ingénieur d'application Ahcène Bourzama Subdivisionnaire Moussa Cheraitia Secrétaire général de commune Hocine Boukhlouf Chef de service Abdeslam Deradji Subdivisionnaire Abdelaziz Dennoune Architecte Nourddine Boubaa Ingénieur d'Etat **SETIF** Khaled Bennani Ingénieur d'Etat El Hadi Salhi Ingénieur d'Etat Samir Bensalem Technicien Saïd Zich Ingénieur d'Etat Abderahmane Chellal Technicien Laïd Doudou Ingénieur d'application Abdelhamid Zaaboubi Ingénieur d'Etat **Bouzid Chenaf** Technicien supérieur Mohamed Souaci Ingénieur d'application Azzedine Mousser Inspecteur principal Boudjemaa Khettabi Inspecteur principal Khier Messamda Inspecteur principal **SAIDA** Ali Bouhali Chef de secteur Boualem Aïssani Ingénieur d'Etat Kadda Gacem Ingénieur d'Etat Mohamed Adda Assistant technique Miloud Aït Ouali Ingénieur agronome Khaled Khelef Technicien Boubaker Bekheira Ingénieur d'application Habib Addad Ingénieur d'application Abdelatif Zerhouni Ingénieur d'Etat Ben Othmane Ramdani Ingénieur d'Etat Abderahmane Arabi Ingénieur d'Etat Boualem Benaoumeur **Technicien** 

PRENOMS ET NOMS GRADE OU FONCTION WILAYA **SKIKDA** Makhlouf Mansouri Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Salah Seldja Djamel Djeghader Architecte Ingénieur d'application Lakhdar Larkem Technicien supérieur Rabah Bouidioua Khemissi Klibet Ingénieur Architecte Abdelhamid Abada Architecte Mohamed Belachia Ingénieur d'Etat Zidane Dad Ingénieur d'application Mohamed Remmache Ingénieur d'application Abdelwaheb Boumaza Cherif Bouchebcheb Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat SIDI BEL-ABBES Mohamed Ouakace Mohamed Rezki **Technicien** Ingénieur d'Etat Mohamed Senaoui Ingénieur d'Etat Fethi Belbachir Sahnoun Zemali Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Mustapha Kermadi Abdiche Ghabi Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Khelifa Guendouz Ingénieur d'Etat Lakhdar Belacel **ANNABA** Azzedine Djerourou Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Sorava Saadi Ahmed Fligha Magistrat Abdelazziz Saoudi Subdivisionnaire adjoint Abd El Hamid Moualhi Subdivisionnaire adjoint Noureddine Zermi Ingénieur d'application Technicien Hocine Kirati Ahmed Adjal Subdivisionnaire adjoint Subdivisionnaire adjoint Boudjemaa Laref Abdelkader Naamane Subdivisionnaire Mourad Ghouti Ingénieur d'Etat Messaoud Sakhri Ingénieur d'Etat **GUELMA** Mohamed Cherif Mekmouche Architecte Amar Zitouni Architecte Abdelmadjid Zenache Ingénieur d'Etat **Bachir Fartas** Architecte Ingénieur d'application Abdelkrim Nasri Technicien Abdelhafid Klalaia Abdelfatah Aïssani Technicien supérieur Ingénieur d'application Abdelkrim Moumeni Bouzid Benaïssa Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ahmed Remache Salim Himoud Ingénieur d'Etat Mohamed Larbi Berdjem Ingénieur d'Etat

Boualem Barki

Thameur Aïche

Chef d'inspection

Administrateur

WILAYA	PRENOMS ET NOMS	GRADE OU FONCTION
MASCARA	Djamel Habous	Ingénieur d'application
	Saadane Ben Moulay	Technicien supérieur
	Mostéfa Meddad	Ingénieur d'application
	Mohamed El Amine Boukhedimi	Inspecteur des domaines
	Miloud Bourokba	Technicien supérieur
	Abdelkader Boudouani	Ingénieur d'application
	Yahia Bounia	Ingénieur d'Etat
	Benaoumeur Nekrouf	Technicien
	Mokhtar Merakchi	Inspecteur des domaines
	Abdelkader Layachi	Ingénieur d'Etat
	Tayeb Nahas	Inspecteur des domaines
	Boudjellel Fassi	Technicien supérieur
GLA	Mohammed Tahra	Architecte
	Lakhdar Thlib	Architecte
	Kaddour Bouafia	Inspecteur des domaines
	Mustapha Djouhri	Technicien supérieur
	Abdelkader Moulay	Architecte
	Telli Mabrouk	Ingénieur en génie civil
	Sayah Djebbas	Technicien
	Lazhar Bouaouina	Architecte
	Aïssani Lakhdar	Chef de service
	Mohamed Hammi	Ingénieur d'application
	Bouzid Mohamed Taher	Architecte
	Nacer Kerboussa	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Gafaiti	Assistant administratif principal
	Mohamed Beghaoui	Ingénieur d'Etat
	Djamel Hanouf	Ingénieur d'application
	Mohamed Laoudj	Ingénieur d'application
	Mohamed Radjah	Ingénieur d'application
	Fayçal Charone	Coordinateur de travaux
	Mustapha Bessedik	Chef de service
	Mehdi Sahli	Chef de bureau
	Djamel Ghout	Ingénieur d'application
	Djebbar Hamidi	Technicien
	Abdelghani Bekhti	Ingénieur d'Etat
	Belkacem Maarouf	Chef de bureau
YADH	Ali Nouari	Ingénieur d'application
IAUN	Alı Nouarı Ahmed Farah	Ingémeur d'application Ingénieur d'Etat
	Ahmed Farah Bachir Allami	Ingénieur d'Etat Architecte
	i	Architecte Subdivisionnaire
	Ahmed Boukouleb	Subdivisionnaire Subdivisionnaire
	Cheikh Djelaila	1
	Boubaker Alsid Cheikh	Ingénieur en chef
	Mohamed Hamdaoui	Inspecteur principal
	Nasredine Belakremi Mohamed Moursli	Inspecteur d'urbanisme
	Mohamed Moursli	Ingénieur d'application
	El Bar Amirat	Technicien supérieur

PRENOMS ET NOMS **WILAYA GRADE OU FONCTION** Technicien supérieur ILLIZI Boualem Kheloui Technicien Nourredine Zahnit Subdivisionnaire Amokrane Taazabit Chargé de la construction et de l'urbanisme Mustapha Benabdelhadi Subdivisionnaire Amor Ghouti Secrétaire général de commune Abdelkader Djaafar Subdivisionnaire Ali Touloum Administrateur Mohamed Ben Cheret Farid Mimi Ingénieur Administrateur Messaoud Bougrinat Ingénieur d'Etat Salah Aloui Secrétaire général de commune Abdelkader Hamadi Ingénieur d'Etat Ammar Tabi **BORDJ BOU ARRERIDJ** Mourad Aribi Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Omar Bechim Ingénieur d'application Samir Bouchida Inspecteur Kamel Ben Chikh Rabah Sofiane Sediki Ingénieur d'application Ingénieur d'application Mohieddin e Nachnache Architecte Zohir Belkarfa Salah Benhammimid Conseiller technique Administrateur communal Younes Ben Merrah Lahcene Chihi Technicien supérieur Technicien supérieur Yessaad Cheliga Subdivisionnaire Mohamed Joumaa **BOUMERDES** Rabah Mekiri Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Youcef Ouchikh Ingénieur d'application Rabah Bouchanan Administrateur Mourad Chikhi Ingénieur Hocine Belhmar Wahib Bouzegrane Architecte Ingénieur d'Etat Diamel Saad Chaouche **Technicien** Mohamed Mansouria Mohamed Bentalha Ingénieur Saïd Allem Ingénieur d'application Technicien Ahmed Derai Abdelmadjid Boudelioua Ingénieur d'Etat **EL TARF** Mohamed Zenati Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Adel Belhani Hamid Guellati Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Faycel Nadjib Lazli Ingénieur d'application Ahcène Oucief Sherif Ben Baali Ingénieur d'application Architecte Djamel Eddine Bouchaib Mourad Bouchouicha Architecte Ingénieur d'Etat Djamel Salhi Inspecteur adjoint Youcef Bendjedou Ben Hamza El-Nahdi Inspecteur adjoint

WILAYA	PRENOMS ET NOMS	GRADE OU FONCTION
DOUF	M'Hamed Moumen	Inspecteur principal
Door	Houcine Dermeche	Ingénieur agronome
	Ahmed Ghazali	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Djellouli	Administrateur
	Benaïssa Kerroum	Ingénieur d'Etat
	Nour Eddine Ghalmi	Architecte
	Badadi Brik	Agent technique communal
	Badi Ouarga	Ingénieur d'Etat
	Toufik M'Hamedi	Administrateur
	Mohamed Boulbraouat	Ingénieur d'Etat
C) (CH T		
EMSILT	Ahmed Debiane	Ingénieur d'Etat
	Ahmed Baki	Ingénieur d'Etat
	Ahmed Benazzedine	Ingénieur d'Etat
	Rabah Ouabel	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Bouakline	Technicien supérieur
	Akli Aït Hamou	Technicien
	Ahmed Fahd Zeboudj	Ingénieur d'Etat
	Ben Yallah Hamadi	Technicien supérieur
	Mokhtar Zeghba	Technicien
	Hamid Smaïl	Architecte
	Aïssa Zahaf	Ingénieur d'Etat
	Charef Zemaane	Technicien
UED	Ahmed Ammar Ben Khalifa	Architecte
	Messaoud Bediaf	Architecte
	Bachir Medaoui	Architecte
	Ahmed Mokhtar Hamrouni	Architecte
	Sami Djedid	Ingénieur d'Etat
	1	9
	Youcef Chelbi	Ingénieur d'Etat
	Aïssa Dahmri	Administrateur communal
	Othmane Mosbahi	Chef de bureau
	Djilani Djaber	Inspecteur
	Brahim Necira	Technicien supérieur
	Sayah Sahraoui Lazhar Tamer	Technicien supérieur Technicien supérieur
		•
NCHELA	Mahboubi Fendali	Administrateur principal
	Mohamed Aïssaoui	Assistant administratif principal
	Abdesslam Moumeni	Architecte
	Ouenas Reghis	Ingénieur d'Etat
	Khelifa Djemaa	Inspecteur
	Bachir Kabli	Ingénieur d'Etat
	Lazhari Bouguera	Ingénieur d'Etat
	Djamel Assoul	Technicien supérieur
	Miloud Hamzaoui	Ingénieur agronome
	Abderrahmane Bouzidi	Technicien
	Brahim Laïb	Inspecteur
	Mohamed Salah Mebarki	Assistant administratif principal
	Michanica Salan Medalki	Assistant aummistram principal

WILAYA	PRENOMS ET NOMS	GRADE OU FONCTION
OUK AHRAS	Larbi Gasti	Ingénieur d'Etat
_ · · <del></del>	Ahsen Sellaoui	Ingénieur d'Etat
	Farid Aïssat	Subdivisionnaire
	Hacène Gasmi	Subdivisionnaire
	Maamar Messaidia	Subdivisionnaire
	Azzeddine Kouhil	Ingénieur d'Etat
	Amara Zenaidi	Subdivisionnaire
	Mourad Bouhenchir	Subdivisionnaire
	Zohra Halaci	Inspecteur
	Kamel Ben Mechri	Subdivisionnaire
	Mounir Ben Bouabdellah	Subdivisionnaire
	Abdelmalek Bourouissa	Subdivisionnaire
PAZA	Zoheir Meklati	Ingénieur
	Abdelkader Houari	Ingénieur
	Omar Kaoub	Professeur
	Djelloul Ammari	Technicien
	Omar Kadem	Architecte
	Ali Oukaci	Technicien supérieur
	M'Hamed Amrouche	Ingénieur
	Ali Merzoug	Technicien
	Abdelkader Douadji	Technicien
	Mahfoud Saadi	Technicien
	Abdelkader Ould Amar	Technicien supérieur
	Djelloul Tifour	Technicien
ILA	Ismail Sam	Ingénieur d'application
	Abdellah Defous	Ingénieur d'application
	Abdelkrim Dib	Architecte
	Saci Belmerabet	Ingénieur d'application
	Nacer Djamaa	Ingénieur d'Etat
	Abdelkrim Haloui	Ingénieur d'Etat
	Abdelbaki Haiour	Inspecteur principal
	Rabah Khalouche	Inspecteur principal
	Nouredine Bouguetoucha	Inspecteur principal
	El-Yazid Bouternikh	Inspecteur principal
	Khelil Zimouche	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Bousseloub	Ingénieur d'application
IN DEFLA	Farid Yaakoub	Ingénieur
· <b></b> - •	Djelloul Labdi	Ingénieur
	Mohamed Aouar	Ingénieur d'Etat
	Sadek Farouzi	Technicien supérieur
	Mohamed Rahmani	Assistant administratif
	Mohamed Kadouri	Technicien supérieur
	Mohamed Abdouni	Ingénieur
	Kamel Baghdad	Assistant administratif
	Ahmed Krabene	Ingénieur d'Etat
	Ahmed Krabene Mohamed Saïdani	Technicien supérieur
		Technicien Technicien
	Aïssa Miloudi	Ingénieur
	Larbi Barbara	1 111201110111

WILAYA	PRENOMS ET NOMS	GRADE OU FONCTION
NAAMA	Khaled Benkacimi	Technicien supérieur
	Cheikh Berghioua	Administrateur
	AhmedLairedj	Technicien supérieur
	Hacène Ziani	Ingénieur d'Etat
	AbdelkaderHafiane	Assistant administratif
	Mohamed Bougherne	Ingénieur
	Mohamed Zaoui	Architecte
	Ameur Ghali	Technicien
AIN TEMOUCHENT	Ahmed Bakhti	Ingénieur d'application
	Belkacem Bouarfa	Ingénieur d'application
	AhmedDelbaze	Ingénieur d'Etat
	Dahmène Djilali Merzoug	Ingénieur d'application
	Djamel Djiala	Ingénieur d'application
	Mohamed Moufok	Ingénieur d'application
	Mohamed Fouad Boukli Hassane	Ingénieur d'application
	AbdelkaderBenachour	Ingénieur d'application
	Hamid Zenasni	Inspecteur principal
	Kouider Bouzouina	Inspecteur principal
	Fethi Medjahed	Inspecteur principal
	Zohir Bouchentouf	Inspecteur principal
GHARDAIA	Yahia Babeker	Expert foncier
	Abdelhafid Zahouani	Membre de l'APC
	Mohamed Aïssa	Ingénieur
	Omar Bakeli	Architecte
	Ahmed Slimane Maïz El Hadj	Ingénieur
	Abdelkader Laroui	Technicien supérieur
	Mohamed Moulay Brahim	Ingénieur
	Mohamed Ben Aïssa Ben Aïssa	Ingénieur
	Ahmed Smail	Ingénieur d'Etat
	AbdelkaderMadjdoub	Ingénieur
	Moussa Chenini	Ingénieur d'application
	Laïd Zahouani	Technicien supérieur
RELIZANE	Bakir Abed Nasli	Subdivisionnaire adjoint
	Belmhel Belhamissi	Subdivisionnaire adjoint
	Youcef Snouci	Subdivisionnaire adjoint
	Mohamed Larbi	Subdivisionnaire adjoint  Subdivisionnaire adjoint
	Djelloul Boukorbaa	Technicien
	Khelifa Abbès	1
	Mohamed Harrizi	Subdivisionnaire adjoint Technicien
	Mohamed Nair	
		Subdivisionnaire adjoint
	El Hadj El-Koumiti	Inspecteur des domaines
	Norreddine Bouali-Youcef	Directeur
	Aïssa Benamara	Subdivisionnaire adjoint